



Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



Gaëtan DEGRUMELLE

Coordinateur protection de la ressource.
Animateur BAC d'Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Norville
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : g.degrumelle@cauxseine.fr



Mélanie BROUTIN

Animatrice hydraulique douce depuis le 1^{er} décembre 2019.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



Abdessamad EL KADIRI

Animateur BAC de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Becquet-Gruchet depuis le 27 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



Julie DOMAINE

Animatrice BAC de Fauville-en-Caux et de Maulévrier / Montmeiller depuis le 8 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : j.domaine@cauxseine.fr

Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon - BP 20062
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40

SUIVIS INDIVIDUELS

Depuis plusieurs années, Caux Seine agglo avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), propose aux exploitants volontaires des accompagnements individuels. Ces derniers visent à faire le point sur les pratiques, identifier les points forts et les points d'amélioration à l'échelle de l'exploitation (ateliers grandes cultures et ateliers élevages).

Ces suivis viennent s'intégrer dans l'animation du programme d'actions à l'échelle du Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau souterraine.

Trois suivis différents et parfois complémentaires sont proposés. À noter, l'ensemble de ces suivis sont pris en charge à hauteur de 100 % par les collectivités, l'Organisme Professionnel Agricole partenaire (OPA) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Suivi Herbe

Outil de diagnostic et de suivi de mes pratiques sur mes prairies

OBJECTIFS

- Faire le bilan sur la conduite de mes prairies pour mon élevage.
- Favoriser le maintien et l'implantation de mes prairies.
- Renforcer mes connaissances du fonctionnement de la prairie.
- Renforcer mon autonomie alimentaire et diminuer les coûts de production.
- Renforcer mon autonomie à la décision.
- Profiter d'un conseil individualisé à « la carte ».
- S'intégrer dans un réseau.
- Favoriser une agriculture compatible et pérenne avec la préservation de la ressource en eau.

LES GRANDES ÉTAPES ?

- Diagnostic de mon exploitation et de mes pratiques sur la gestion de mes prairies.
- Mise en évidence des points forts et des améliorations possibles.
- Analyse d'herbe (UFL et Foliaire).
- Élaboration d'une feuille de route personnalisée avec mes axes de travail.
- 6 visites la première année / 4 visites les années suivantes.
- Bilan à chaque fin de saison culturale.

TEMPS ET FORME D'ENGAGEMENT ?

- Engagement sur 1 an de suivis, renouvelable.
- Signature d'une lettre d'engagement.
- Prise en charge financière à 100% (AESN, OPA, collectivité).

QUI PEUT M'ACCOMPAGNER ?



Diag AA - Diagnostic autonomie alimentaire

Outil de diagnostic et de suivi de mes pratiques sur l'atelier élevage

OBJECTIFS

- Faire le bilan sur la conduite de mon atelier élevage.
- Évaluer les capacités d'autonomie alimentaire de mon exploitation.
- Mettre en évidence les gaspillages alimentaires.
- Favoriser le maintien et l'implantation de mes prairies.
- Prendre le recul sur mon système.
- Renforcer mon autonomie (décisionnelle et fonctionnelle).
- Profiter d'un conseil individualisé à « la carte ».
- S'intégrer dans un réseau.
- Favoriser une agriculture compatible et pérenne avec la préservation de la ressource en eau.
- Étude économique du système actuel.
- Réflexion sur les pistes d'amélioration (OPA + éleveurs).

LES GRANDES ÉTAPES ?

- Diagnostic de mon exploitation et de mes pratiques sur l'ensemble de l'atelier élevage.
- Étude économique du système actuel.
- Réflexion sur les pistes d'amélioration (OPA + éleveurs).
- Simulation technico-économique.
- Élaboration d'une feuille de route personnalisée avec mes axes de travail.
- 2 à 4 visites.

TEMPS ET FORME D'ENGAGEMENT ?

- Engagement sur 1 an de diagnostic (poursuite avec un suivi herbe possible).
- Signature d'une lettre d'engagement.
- Prise en charge financière à 100% (Agence de l'Eau Seine-Normandie, OPA, collectivité).

QUI PEUT M'ACCOMPAGNER ?



Infos BAC

Bulletin d'informations

du Bassin d'Alimentation du Captage de Norville

QUAND ET COMMENT IMPLANTER LE COUVERT D'INTERCULTURE

C'est la question essentielle que se posent les agriculteurs pour réussir l'implantation et la levée de la couverture de leur sol.

Il n'existe pas de recette type pour réussir à coup sur son couvert végétal. Les possibilités sont innombrables : elles dépendent de vos sols, vos rotations, du matériel disponible, de la météo...



LES BONNES GESTES agro-environnementaux

- Raisonner sa stratégie « couvert » en fonction des besoins (respect de la réglementation ; plus-values agronomiques ; lutte contre érosion/ruissellement ; foinage...),
- Raisonner sa stratégie « couvert » en fonction du matériel disponible pour le semis et pour la destruction,
- Planter son couvert le plus tôt possible pour un couvert efficace.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

• SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE SEINOMARIN :

- Entièrement classé en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates
- Risque de fuite de nitrates très élevé pendant les périodes pluvieuses à l'automne

• INTERCULTURES LONGUES - le couvert végétal peut être assuré par :

- Une CIPAN - Culture Intermédiaire Piège A Nitrates -
- Une culture dérobée
- Des repousses de colza denses et homogènes spatialement
- Des repousses de céréales - conditions de mises en œuvre :
- Les repousses doivent être denses et homogènes spatialement
- Dans une limite de 20% des surfaces à planter en interculture à l'échelle de l'exploitation
- Interdites dans les Zones d'Actions Renforcées (ZAR > Directive Nitrates)

• INTERCULTURES COURTES :

- Obligatoire entre une culture de colza et une culture semée à l'automne (Nota : en cas de pratique du faux-semis, il n'y a pas d'obligation de couverture)
- Les repousses de colza sont autorisées sous conditions de repousses denses et homogènes spatialement, et maintenue 1 mois

• DATE LIMITE D'IMPLANTATION des CIPAN en Seine-Maritime

- Exception faite pour les îlots sur lesquels la récolte de la culture principale précédente est postérieure au 15 septembre : 1^{er} octobre

• DATE LIMITE AVANT DESTRUCTION :

- Régime général : 15 novembre
- Régimes dérogatoires (sur îlots présentant des sols dont le taux d'argile est strictement supérieur à 25% -> sur présentation d'analyse granulométrique. Sur îlots couverts par des repousses ou CIPAN implantés avant le 1^{er} septembre) : 1^{er} novembre

• DURÉE MINIMALE D'IMPLANTATION (hors intercultures courtes) :

- 2 mois

• FERTILISATION DES REPOUSSES : interdite

Pour tous renseignements sur les actions évoquées dans cette info BAC, n'hésitez pas à prendre contact avec Gaëtan DEGRUMELLE, animateur protection de la ressource en eau et Mélanie BROUTIN, animatrice en hydraulique douce.

Tél. : 02 32 84 00 35 - g.degrumelle@cauxseine.fr et m.broutin@cauxseine.fr

AUTOMNE 2021 : LANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS

La démarche « protection de la ressource » en eau sur le Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) de Norville est lancée depuis plusieurs mois avec :

- La délimitation du BAC en 2014-2015
- Le diagnostic Plan d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PAHD) en 2019-2019
- Le diagnostic agricole de 2019 à 2021.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE « PROTECTION DE LA RESSOURCE »



Pour rappel, le captage est concerné par des pics de produits phytosanitaires (herbicides et fongicides principalement) et par de forts événements de turbidité, notamment en période de lessivage des limons.

L'ensemble des actions inscrites au programme sont regroupées sous la forme de 3 enjeux :

ENJEU N°1 : COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX DE PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

ACTION 1 : communiquer auprès des exploitants agricoles du BAC sur la qualité de l'eau au captage.

ACTION 2 : sensibiliser les exploitants agricoles du bac aux enjeux de protection de la qualité de l'eau et aux moyens mis en œuvre par la collectivité et les organismes professionnels agricoles.

ACTION 3 : sensibiliser les acteurs non agricoles sur la protection de l'eau et le travail réalisé par les agriculteurs.

ACTION 4 : suivre l'évolution des pratiques et des actions mises en œuvre par les exploitants agricoles.

Sur la base de ces 3 études, et sur les différentes rencontres et ateliers que nous avons menés ensemble, la Chambre d'Agriculture de Normandie et Caux Seine aggro ont proposé et validé un programme d'actions, en concertation avec un certain nombre d'exploitants agricoles du BAC. Ce programme synthétise et projette, pour une période de 3 ans, les actions à mettre en œuvre en faveur de la qualité de la ressource en eau. Elles prennent également en considération les spécificités du territoire et les problématiques de pollution au captage. Particularité de ce programme, il engage autant la collectivité que les exploitants agricoles du BAC. Dans une logique de partenariat, chacun des acteurs a son rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs fixés.

ENJEU N°2 : LIMITER LES RISQUES DE TRANSFERTS RAPIDES

ACTION 1 : protéger les bétouilles par l'implantation ou le maintien d'une zone enherbée sans intrant, à l'amont immédiat de leur zone d'alimentation.

ACTION 2 : sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans la mise en place des aménagements d'hydraulique douce.

ACTION 3 : limiter les transferts de polluants sur les parcelles riveraines du Bebec et de la ravine.

ACTION 4 : développer des pratiques et projets permettant de limiter les ruissellements et l'érosion des sols.

ACTION 5 : suivre et œuvrer au maintien ou à la remise en herbe des prairies stratégiques identifiées en 2020.

ACTION 6 : œuvrer au maintien des surfaces en herbe à l'échelle du BAC.

ENJEU N°3 : RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LE D'AZOTE

ACTION 1 : favoriser une approche système pour limiter le recours aux intrants.

ACTION 2 : sensibiliser les exploitants agricoles du BAC sur les systèmes à bas niveau d'impacts.

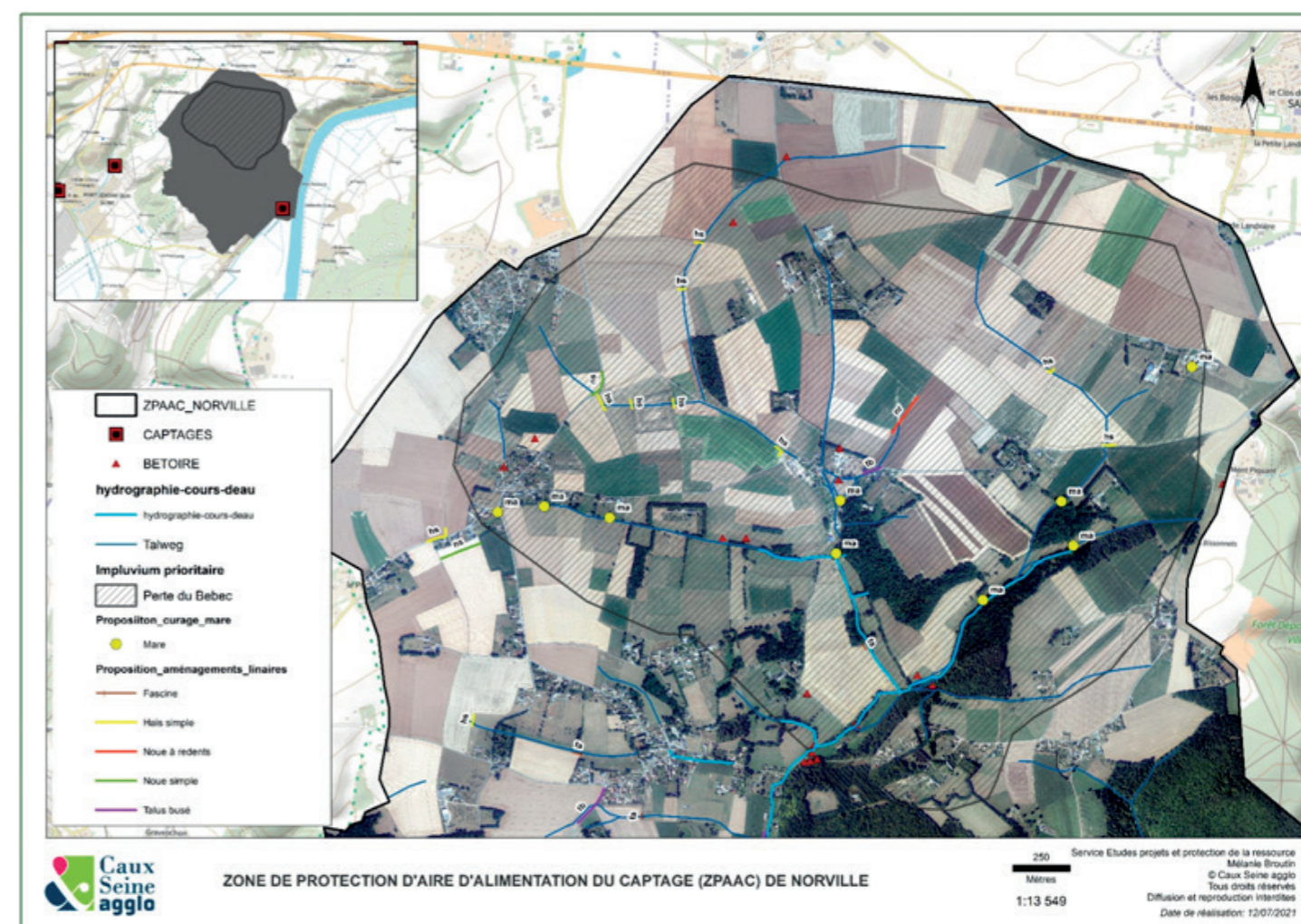
ACTION 3 : travailler en lien avec les prescripteurs du BAC.

L'HYDRAULIQUE DOUCE SUR LE BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (BAC) DE NORVILLE

Dans le cadre de notre politique de protection de la ressource en eau potable et en lien avec le programme d'actions, « la perte du Bebec », zone d'infiltration très rapide située au niveau de la source de Norville, doit être protégée en priorité. En effet, une bétouille peut présenter un risque sanitaire : l'infiltration rapide d'eaux superficielles vers les réservoirs souterrains peut engendrer une pollution de la ressource en eau, voire une contamination directe des captages AEP (Alimentation

en Eau Potable). Ainsi, les aménagements préconisés sur l'impluvium* de cette zone d'infiltration rapide devront être réalisés en priorité. Ces aménagements sont visibles sur le plan ci-dessous.

*On appelle « impluvium » ou « Bassin Versant topographique » une portion de territoire délimitée par des lignes de crête dont les eaux alimentent un exutoire commun : bétouille, cours d'eau, lac, étang, mer, océan, etc. La ligne séparant 2 bassins versants adjacents se nomme la ligne de partage des eaux.



L'animatrice Hydraulique douce Mélanie Broutin contactera dans les semaines qui viennent les exploitants agricoles concernés par ces aménagements mais si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà la contacter pour plus de renseignements, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à l'adresse suivante : m.broutin@cauxseine.fr

Pour plus de renseignements sur cette partie, n'hésitez pas à contacter Gaëtan DEGRUMELLE, animateur BAC à Caux Seine aggro, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à : g.degrumelle@cauxseine.fr